

MAIRIE DE PEYREGOUX
Séance du 21 décembre 2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Christian MAZARS, Maire de la Commune de Peyregoux.

Etaient présents : Marie-Cécile BRAL, Franck CARAYON, Stéphanie CARAYON, Christian MAZARS

Absents excusés : MM. LEONI Bernard, MUCCIGNAT Arnaud (*qui donne pouvoir à MAZARS Christian*), ROMERO-BESEGHIER Benjamin (*qui donne pouvoir à CARAYON Franck*)

Date de convocation : 14/12/2023

Désignation d'un secrétaire de séance: Franck CARAYON

DE 2023 027 - Avenant concernant le marché public relatif à l'aménagement d'un city stade et d'un parcours santé

Il est rappelé que par délibération DE_2023_015 du 12 septembre 2023 le marché de travaux a été attribué, selon la procédure adaptée, pour un montant global de 173 921,50 € HT.

Certaines prestations ont dû être modifiées ou complétées pour être adaptées au projet. Par conséquent, Monsieur le Maire présente les travaux en plus-value et en moins-value du lot n°1 :

Avenant	N°1
Lot	N° 1 : VDR - Parcours santé
Titulaire	S.T.P.R.
Prestations prévues	Plus-value : drain, terrassement, remblai compactage, évacuation, 0/20 et matériaux drainant 18/22 Moins-value : Sabline
Montant initial HT du marché	109 997,50 €
Montant HT de l'avenant n°1	+ 32 017,70 € - 25 520,00 €
Nouveau montant HT du marché	116 495,20 €

Le nouveau montant global du marché est porté à 180 419,20 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant en plus-value et en moins-value mentionné ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document s'y rapportant.

> Votes Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

DE 2023 028 - Création d'un branchement d'alimentation en eau potable - City stade et parcours santé

Compte tenu de l'avancée des travaux et des préconisations demandées pour l'aménagement du city stade et du parcours santé, il convient prévoir le branchement d'une alimentation en eau potable.

M. le Maire présente le devis réalisé par VEOLIA pour un montant de 3 493,33 € HT, soit 4 227,38 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de VEOLIA d'un montant de 3 493,33 € HT, soit 4 227,38 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

> Votes Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

DELIBERATIONS	THEME
DEL 2023-027	Avenant concernant le marché public relatif à l'aménagement d'un city stade et d'un parcours santé
DEL 2023-028	Création d'un branchement d'alimentation en eau potable - City stade et parcours santé

Séance levée à 22h25

Ainsi fait et délibéré le 21 décembre 2023.